



## 149276 - Des invocations à dire pour dissiper ses soucis et tourments

---

### question

M'est-il permis d'utiliser les invocations citées dans le livre *abwaab al-faradj* de Muhammad Alawi al-Hassani al-Maliki? Existe-t-il des invocations reçues du Messager pour dissiper nos soucis et tourments?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous n'avons pas lu le livre sus-cité intégralement. Nous en avons découvert quelques passages qui contiennent des formules de prières inventées, telle la prière du Liminaire, la prière du feu, la prière du salut et d'autres contenant des termes rébarbatifs et excessivement hyperboliques. Nous avons déjà abordé certaines de ces formules de prière. Voir la question n°[7505](#) .

Quant aux invocations visant à se débarrasser des soucis et tourments, en voici quelques unes:

1. Celle rapportée par Ahmad (3528) d'après Abdoullah ibn Massoud selon lequel le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: « chaque fois qu'on est envahi par des soucis et tourments et qu'on dit: « Seigneur, je suis Ton esclave fils de ton esclave-mâle et de Ton esclave-femelle. Mon toupet est en Ta main. Ton jugement s'applique à moi. Tes décisions me concernant sont justes. Je Te demande à l'aide de Tout nom que Tu T'es donné, de tout nom que Tu as appris à l'une de Tes créatures ou révélé dans Ton livre ou réservé dans le mystère que Tu gardes pour Toi; je Te demande de faire du Coran le printemps de mon coeur, la lumière de ma poitrine, le moyen de dissiper ma tristesse, de faire disparaître mes soucis.» (chaque fois qu'il dit cela) , Allah le débarrasse de ses soucis, tristesse et chagrin et les lui remplace par la joie. »- Quelqu'un a dit: « ne devons-nous pas les apprendre, ô Messager d'Allah? »-« Si, toute personne qui l'entend doit l'apprendre. » Hadith jugé authentique par al-Albani dans *as-silsilah as-sahihah* (199)



2. Ce hadith rapporté par Abou Dawoud (5090) et par Ahmd (27898) d'après Abou Bakrah selon lequel le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit:«l'invocation à prononcer par l'affligé est celle-ci: « Seigneur, j'espère bénéficier de Ta miséricorde. Ne me confie à personne même pas pour le temps d'un clin d'oeil.Améliore toutes mes affaires.Il n'y a pas de divinité en dehors de Toi. » Ce hadith est jugé bon par al-Albani dans *Sahih* Abou Dawoud.

3. Ce hadith rapporté par Mouslim (2730) d'après Ibn Abbas selon lequel le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit: « il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah, l'Incommensurable, le Clément.Il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah, Maître de l'Immense trône.Il n' y a pas de divinité en dehors d'Allah, Maître des cieux et de la terre et Maître du noble trône. » Dans son commentaire du hadith, an-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « c'est un hadith majestueux dont il faut prendre soin et qu'il faut répéter en temps de chagrin et à l'avènement d'affaires importantes. Selon at-Tabari, les ancêtres pieux l'employaient et l'appelaient *invocation du chagrin*. Si on dit: c'est du *dhikr* et non de l'invocation, la réponse peut se faire de deux manières bien connues. L'une consiste à dire que c'est un *dhikr* qui sert d'introduction à une invocation puisqu'on demande ensuite ce qu'on veut. La seconde est la réponse de Soufiane ibn Ouyaynah qui a dit: « ne connais-tu pas la parole du Très-haut: « celui que Mon rappel détourne de Ma sollicitation reçoit de Ma part mieux que ce que demandent ceux qui Me sollicitent. » C'est dans ce sens que le poète dit: « *l'hommage qu'un homme Te rend un jour lui permet de se passer de tout le reste.* »

Espérons que vous vous refererez au traité intitulé *ilaadj al-houmoum* diffusé dans notre présent site .

Allah le sait mieux.